

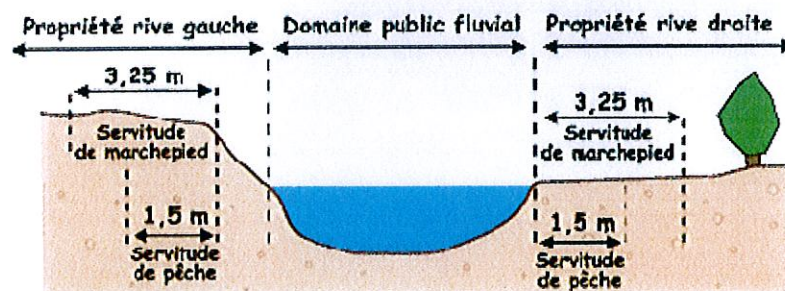


## 6 DISPOSITIF

**S**uite au transfert de la compétence "gestion de l'espace rivière" d'une communauté de communes ou d'une commune isolée au SMETAP Rivière Dordogne, celui-ci se charge de l'organisation des études et des travaux.

- Selon le secteur concerné, le syndicat réalise une mise à jour des études existantes ou un état des lieux/diagnostic et propositions d'interventions complet. Ce rapport permet de définir quels seront les objectifs de gestion à adopter, il est réactualisé chaque année par le technicien de rivière.
- Il est ensuite soumis aux partenaires financiers. La présence d'un technicien de rivière et le travail sur une portion de territoire cohérente sont indispensables à l'obtention de subventions conséquentes.
- Puis les autorisations administratives sont demandées.
- Les travaux sont réalisés soit en régie, soit par des entreprises spécialisées. Dans ce cas, le technicien de rivière assure le suivi des chantiers. Des travaux "d'urgence" peuvent être réalisés par l'équipe à tout moment.

**Chaque intervention est réalisée après concertation avec les municipalités, les propriétaires riverains ainsi que les organismes et acteurs institutionnels concernés.**



*Servitudes de passage selon le code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure*



## 7 PARTENARIATS ET FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES

Les acteurs concernés par la rivière sont nombreux et les récentes modifications de lois (décentralisation, loi sur l'eau) redéfinissent les compétences de chacun. Ainsi, selon les thèmes abordés (zone humide, protection de berge, action d'insertion,...), selon le type de travaux réalisés (restauration, entretien,...), les acteurs concernés et le niveau de subvention sont différents. Cela implique une **connaissance et un partenariat régulier avec ces acteurs** et une connaissance de l'actualité.

Au delà des interventions réalisées sur les berges de la Dordogne, le SMETAP mène des actions **d'aménagement du territoire** s'inscrivant dans une **logique de développement local**, avec la volonté d'impliquer de nombreux acteurs issus des domaines les plus variés.

### Les partenaires techniques :

#### Administratifs

MISE  
DIREN  
DDE  
DDAF  
DDTEFP  
DDJS

#### Collectivités locales et établissements

Agence de l'Eau Adour Garonne  
Conseil Régional d'Aquitaine  
Conseil Général de la Dordogne  
EPIDOR  
CAUE 24  
Chambre d'Agriculture / CRDA  
ONEMA  
LEGTA et CFPPA de Périgueux

#### Associations/ usagers/ particuliers

Pays Périgord Noir et Grand Bergeracois  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Fédérations de pêche et de chasse  
AAPPMA locales  
Syndicat des loueurs de canoë  
Associations de protection de la nature

Le financement des opérations provient d'une part, des cotisations communales et, d'autre part, des partenaires financiers réguliers, ainsi que de partenaires occasionnels pour certains projets spécifiques.

### Les partenaires financiers réguliers :



**Chaque rivière a sa propre identité, fruit des caprices de la nature et de l'homme ; chaque rivière vit et évolue constamment. Suite à la conjoncture économique et sociale des dernières décennies, l'entretien des berges s'est trouvé peu à peu délaissé par de nombreux riverains. Pour qu'elle assure pleinement ses fonctions naturelles et économiques, pour que chacun de nous y puise plus de satisfactions que de contraintes, il faut lui apporter un soin régulier et approprié. En un mot, il faut l'entretenir.**